

Référentiel	ISO 9001 : 2015	ISO 14001 : 2015	OHSAS 18001 : 2007 ILO-OSH : 2001
§	7.1.5		
	Support		

Problème posé

Comment interpréter et appliquer l'exigence concernant les ressources pour la surveillance et la mesure ?

Réponse

Pour vérifier la conformité du produit / service aux exigences, l'organisme doit mettre en œuvre des ressources appropriées et maintenues.

Deux types de ressources peuvent être utilisés :

- Des ressources « matérielles » parfois appelées équipements de contrôle de mesure et d'essais
(Exemples : thermomètre, manomètre, pied à coulisse, voltmètre...)

Dans ce cas, les exigences des § 7.1.5.1 et 7.1.5.2 de l'ISO 9001 s'appliquent en matière d'étalonnage ou vérification périodique, de pérennité des réglages et de protection des équipements. (Cf. FP N° 35 : Qui peut réaliser les opérations d'étalonnage et de vérification et que doit-on exiger du prestataire retenu ?)

La norme NF EN ISO 10012 apporte toutes les informations nécessaires sur les « exigences pour les processus et les équipements de mesure ». Son application n'est pas exigée par l'ISO 9001. (Cf. FP N° 93 : Les exigences de maîtrise des ressources pour la surveillance et la mesure peuvent-elles être exclues pour des activités de formation ?)

- Des ressources « immatérielles »
(Exemples : enquête de satisfaction, check-list de contrôle, questionnaire...)

Dans ce cas, seul le § 7.1.5.1 de l'ISO 9001 s'applique.

Les moyens de mesure et de surveillance mis en œuvre par l'organisme doivent être spécifiquement adaptés par rapport aux exigences relatives au produit / service et apporter la preuve de sa conformité.

Mot(s) clé(s) : Étalonnage, Métrologie, Vérification.

Date de création : 18/12/1996

Date de modification : 07/12/2017

© Toute reproduction, intégrale ou partielle, faite en dehors d'une demande expresse d'AFNOR Certification ou de ses ayants droits ou ayants cause, est illicite.